Commande groupée d'ARBRES et d'arbustes

Avant

le 6

JUILLET

Plantation d'arbres

Pour le maintien des paysages bocagers de la Manche

Passez commande avant le 6 juillet et bénéficiez d'un tarif préférentiel

BONS DE COMMANDE DISPONIBLES:

- > dans votre Mairie
- > auprès de votre antenne Chambre d'agriculture
- > Sur internet: www.normandie.chambres-agriculture.fr

Photo : Stéphane PESTEL - Chambre d'agriculture de Normandie







Comment participer?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- Jeunes plants d'arbres et d'arbustes aux origines adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, en moyenne de 1 à 3 ans),
- Dalles de paillages biodégradables (50 cm x 50 cm),
- Protections (filets) gibier contre les chevreuils (ht= 1.20m), lièvres et les lapins (ht= 60cm). Prévoir 2 tuteurs (non compris) pour le maintien de chaque filet. Tuteur de 1.50m de hauteur pour le maintien des filets chevreuils et de 0.80 m pour le maintien des filets lapins.

Commandes possibles par multiples de 5 (par essence) et à partir de 20 plants au total pour tout type de plantations et sans limite maximale.

Vous devez compléter et renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné <u>obligatoirement du chèque de règlement</u> correspondant à la commande (Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte).

Calendrier et lieux de livraison

Calendrier et lieux de livraison AU CHOIX (Susceptibles d'être modifiés) :

- Samedi 26/11/22 secteur du sud Manche
- Samedi 03/12/22 secteur du Saint-Lois
- Samedi 03/12/22 secteur du Coutançais
- Samedi 10/12/22 secteur du nord Manche

Attention: pour les plantations réalisées sur le territoire de Granville Terre et Mer, de Saint-Lô Agglo, Villedieu Intercom et sur la communauté d'agglomération Le Cotentin, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.

Un courrier d'invitation vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution. La remise des plants sera regroupée par secteur et organisée avec la FABM (Fédération des Associations de Boisement de la Manche).

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.

Pour faciliter votre choix...

Essence	Catégorie		Distance de plantation	Hauteur adulte	Ecologie et adestativa	
	arbuste	haut- jet	mètre	mètre	Ecologie et adaptation	
Aulne glutineux	x	х	3	15 à 20	Sols hydromorphes** (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.	
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphies, sans calcaire. Tolère les embruns.	
Chêne sessile		х	4 à 8	15 à 25	Espèce à large amplitude. Il accepte des sols assez variés, préfère les sols moyennement secs à moyennement humides. Le chêne sessile tolère bien les sécheresses estivales.	
Bourdaine	×		1	1 à 5	Présente sur différents types de sols. Intéressante pou sa floraison mellifère à la fin du printemps et pour sa fructification très appréciées des oiseaux. Un arbuste favorable à la biodiversité . En automne, les feuilles prennent de superbes teintes.	
Troène sauvage	х		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour hale libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.	
Hêtre		x	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.	
Merisier		х	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.	
Tilleul des bois	х	х	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.	
Charme	х		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.	
Noisetier	х		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.	
Erable champêtre	х		1	8 à 12	Arbuste haut, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en taillis ou en haie taillée.	
Prunier myrobolan	х		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.	

^{*} distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée ** Hydromorphie : se dit d'un sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation visà-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter : **Nathalie POTTIER ou Héloïse PICHOT** 02 31 70 26 03

nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr

Commande à détacher et à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à CHAMBRE D'AGRICULTURE Equipe BOISEMENT

6 avenue de Dubna - 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

Date limite: MERCREDI 6 JUILLET 2022

A détacher et <u>à retourner</u> à la Chambre d'agriculture (adresse au verso) **Avant le mercredi 6 juillet 2022 dernier délai**

Nom :										
Adresse (où vous recevrez notre d	courrier) ;									
	·			0						
Tél. (portable obligatoire):	Mail:									
Secteur de livraison choisi :	□ Sud Manche le 26/	6/11/22 □ St Lois le 03/12/22								
(Cocher la case de votre choix)	2/22	□ Nord Manche le 10/12/22								
	Quantités	1-100								
Essences	par multiple par essent (solt, 5, 10, 1	de 5 ce								
Aulne glutineux										
Châtaignier		Attention : pour les								
Chêne sessile	plantations réalisées sur le territoire de Granville Terre et Mer, Saint-Lô Agglo, Villedieu Intercom et sur la communauté									
Bourdaine										
Troène sauvage										
Hêtre	d'agglomération Le Cotentin, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer									
Merisier										
Charme		votre commande.								
Noisetier										
Erable champêtre										
Prunier myrobolan	The state of the s		Prix unitaire	Montant						
Tilleul des bois			TTC	à régler						
Total plants (20 au minimu			X 1.60 € /plant							
Fournitures : Quantités par r	multiple de 5 (soit, 5,	10, 15)								
Dalles de paillages		X 1.10 € /unité	+							
Gaines de protection lapins *		X 0.40 € /unité	+							
Gaines de protection chevreuils		X 1.10 € /unité	+							
	- 7									
(1) Règlement du « total à régler TTC » à joindre impérativement à la commande par chèque émis à l'ordre de la <u>Chambre d'agriculture</u> (sans autre précision). Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.										
Commune de plantation :		esponda		1						
Fait à	Signat	ature :								
le										







